



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.10/2005/3
24 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail de la surveillance et
de l'évaluation de l'environnement
(Cinquième session, 2 et 3 juin 2005)
(Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire)

**ÉTABLISSEMENT DE RÉSEAUX ET DE BASES DE
DONNÉES ÉLECTRONIQUES**

Note du secrétariat

Résumé

La présente note décrit la situation des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) en ce qui concerne l'établissement de réseaux électroniques sur l'environnement et la gestion et la communication des données environnementales, présente les progrès réalisés dans les activités lancées par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement pour renforcer les capacités des pays de l'EOCAC en la matière et expose les domaines d'activités futures. Le Groupe de travail doit en principe évaluer les résultats obtenus et, le cas échéant, donner des conseils.

Introduction

1. Les systèmes d'information constituent l'interface entre les données de surveillance et la communication de renseignements sur l'environnement et l'évaluation environnementale, et l'utilisateur final doit pouvoir les comprendre et les appliquer sans difficultés. Ils assurent diverses fonctions: transmission, collecte et stockage des données en vue de leur analyse, de leur synthèse et de leur traitement ultérieur pour répondre aux besoins de l'utilisateur final, élaboration de méta-informations (métabases de données) et communication d'informations à l'utilisateur final dans des formats et selon des mécanismes appropriés.

2. Dans les systèmes d'information sur l'environnement, les techniques informatiques, notamment l'Internet, permettent de constituer un réseau entre les diverses sources d'informations et leurs utilisateurs. Éléments dont la mise en place s'impose dans les pays de l'EOCAC, elles sont au centre de l'attention du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement. Les pages qui suivent donnent un aperçu général de l'établissement de réseaux électroniques et de la gestion et de la communication de données dans le domaine de l'environnement dans les pays de l'EOCAC. On trouvera à l'annexe I des exemples de situations de pays pour chacune des trois sous-régions de l'EOCAC.

I. Évolution de la situation dans les pays de l'EOCAC

3. Rares sont les pays qui disposent de systèmes informatiques évolués permettant de rassembler, de stocker, d'analyser et d'exploiter des données de surveillance. Les bases de données des différentes agences nationales et celles mises en place à différents niveaux du gouvernement sont rarement reliées entre elles et utilisent souvent différents formats de stockage des données. Certains pays fournissent encore des données de surveillance par écrit. Dans la plupart des pays, l'échange de données est difficile, car des contraintes techniques et institutionnelles nuisent au travail de notification et d'information. L'accès aux bases de données est parfois difficile. Les données et les renseignements sont souvent conservés dans des archives privées, sur papier plutôt que sous forme électronique.

4. Les services hydrométéorologiques sont généralement chargés de la surveillance de paramètres de l'environnement tels que la qualité de l'air et des eaux de surface, la radioactivité et la contamination des terres par des substances toxiques. De nombreux pays publient quotidiennement des bulletins d'information qui sont diffusés entre divers organismes publics. Certains d'entre eux communiquent également ces bulletins aux médias, mais il est exceptionnel que les bulletins soient diffusés via l'Internet. Plusieurs pays publient des annuaires présentant les résultats de la surveillance de certains milieux (l'air, les eaux de surface, etc.). Trois pays publient des annuaires portant sur différents milieux. À de rares exceptions près, ces publications ne sont pas faciles d'accès.

5. En règle générale, c'est le Ministère de l'environnement qui rassemble les données relatives aux émissions atmosphériques, aux rejets dans les masses d'eau, aux flux de déchets, aux zones protégées et à la diversité biologique. Les laboratoires d'analyse et les inspections de l'environnement collectent des données sur le respect des normes environnementales par les pollueurs. Lorsqu'un comité ou une agence de l'eau, un service géologique ou un comité de la sylviculture font rapport à un ministère de l'environnement, ce dernier est également responsable de la collecte de données sur le volume des eaux de surface, les prélèvements opérés sur les eaux souterraines, la pollution de ces eaux et l'état des ressources forestières. Dans tous les cas, le comité, l'agence ou le service concerné gère une base de données des résultats de la surveillance. Dans la plupart des pays, il est très difficile d'avoir accès aux données relatives aux eaux souterraines. Les données relatives à la diversité biologique sont rares et les bases de données généralement inaccessibles.

6. Les ministères de la santé mesurent la qualité de l'air et de l'eau de boisson et la contamination des sols dans les villes. Plusieurs pays publient chaque année leurs résultats dans un rapport d'État sur la situation sanitaire et épidémiologique. Seuls quelques pays mettent ces rapports à disposition du public, notamment via l'Internet. Les ministères de l'agriculture et

les académies nationales des sciences participent à la collecte et à la communication de données sur l'état des sols pour les uns et la diversité biologique pour les autres. Les bases de données sont embryonnaires et généralement inaccessibles.

7. Dans de nombreux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, la publication du rapport national sur l'état de l'environnement est un élément moteur de la coordination et l'échange de données sur l'environnement. Dans plusieurs pays, cette publication a conduit à la création de réseaux d'experts chargés dans leur pays respectif des flux de données et de leur évaluation. Toutefois, il n'est pas certain que la communication périodique d'informations sur l'état de l'environnement ait entraîné la création de bases de données électroniques centralisées, ni qu'elle ait permis de rendre les bases de données des institutions participantes mutuellement accessibles. Les causes principales en sont généralement le faible niveau de développement des réseaux informatiques et les coûts élevés des connexions Internet. En outre, aucune réglementation ne permet de garantir une mise en commun efficace des données ni leur accessibilité.

8. Dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, l'obligation de communiquer des données statistiques est un autre élément moteur de la diffusion, de la mise en commun et de la notification plus large des données. Les pays rassemblent et publient des statistiques sur l'environnement depuis de nombreuses années. Ces statistiques portent généralement sur: a) les émissions atmosphériques des secteurs de l'industrie, de l'énergie et des transports; b) les ressources hydrologiques, les ponctions exercées sur ces ressources, les utilisations de l'eau et l'évacuation et le traitement des eaux usées; c) la production, le traitement et l'élimination des déchets; d) la gestion et la protection des forêts et les incendies; e) les réserves naturelles; f) la gestion de la chasse; g) la qualité, l'utilisation, la protection et la régénération des sols; h) les épandages d'engrais minéraux et autres produits agrochimiques; et i) les dépenses environnementales. Les agences nationales de statistiques traitent de la plupart de ces sujets. Dans certains pays, le Ministère de l'environnement rassemble et traite les données statistiques relatives à l'eau, aux déchets et aux revenus tirés des ressources environnementales et naturelles. Les statistiques de l'environnement sont souvent publiées dans des annuaires statistiques et des recueils spécialisés. À de rares exceptions près, ces données ne sont pas disponibles sur l'Internet.

9. Grâce à la signature d'accords multilatéraux en matière d'environnement, des institutions spécialisées ont été créées dans de nombreux pays de l'EOCAC (souvent au sein du Ministère de l'environnement) pour collecter, calculer, modéliser, stocker et diffuser des données sur les émissions de gaz à effet de serre, les substances qui détruisent la couche d'ozone, les mouvements transfrontières de déchets dangereux, l'état de la diversité biologique, notamment forestière, et la dégradation des sols. Toutefois, dans plusieurs pays, les rapports sur l'environnement qui sont soumis aux instances internationales ne sont pas mis à la disposition des responsables intéressés ou du public.

10. La plupart des autorités nationales en charge de l'environnement dans les pays de l'EOCAC ont aujourd'hui un site Web. Certains de ces sites sont utilisés activement pour le travail en réseau et l'échange et la communication de données. Néanmoins, la plupart de ces sites n'offrent qu'un accès limité aux divers rapports périodiques, recueils et bulletins sur l'environnement publiés par ces pays. Le téléchargement sur les sites officiels des stratégies, politiques, programmes, projets nationaux sur l'environnement, et des rapports sur leur mise en œuvre, n'est pas encore monnaie courante dans ces pays.

II. Renforcement des réseaux dans les pays de l'EOCAC

11. En 2001, le Groupe de travail de la surveillance de l'environnement a créé une équipe spéciale chargée d'élaborer des recommandations sur le choix d'outils pratiques, utilisant les technologies modernes de l'information, destinés à faciliter l'utilisation et la mise en commun d'informations sur l'environnement entre les pays de l'EOCAC et à harmoniser leurs méthodes avec celles des réseaux européens. Il convenait dans un premier temps d'élaborer un réseau de points focaux nationaux. La CEE et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ont fourni une assistance technique pour créer ces points focaux, notamment en matière de matériel et de logiciels informatiques. Les ministères de l'environnement ou leurs institutions désignées dans 12 pays de l'EOCAC ont donc pu élaborer une base de données électronique contenant les coordonnées de quelque 150 fonctionnaires responsables des principaux flux de données et systèmes d'information relatifs à l'environnement.

12. Dans un deuxième temps, l'on s'est attaché à rassembler des méta-informations, ce qui a permis de créer un catalogue électronique qui contient plus de 1 500 descriptions de sources de données sur l'environnement en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale, notamment les organismes publics et les rapports et bases de données officiels, et qui fournit des liens vers bon nombre d'entre eux. On compte entre 100 et 162 références par pays, soit quelque 600 institutions produisant des données et des informations sur l'environnement pour l'ensemble de la région.

13. Un logiciel de l'AEE (Win and Web CDS (Catalogue of Data Sources)) et un thésaurus multilingue ont été utilisés pour concevoir ces outils électroniques qui sont accessibles sur le site bilingue (anglais/russe) du Groupe de travail (<http://unece.unog.ch/enhs/wgema/>).

14. Un atelier sur l'utilisation de bases de données électroniques pour communiquer des données environnementales a été organisé en coopération avec l'Agence fédérale russe d'information sur l'environnement et l'AEE. Il s'est tenu les 13 et 14 mai 2004 près de Moscou. Y ont participé les membres du Groupe de travail des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et des spécialistes des écotecnologies venant de ces pays, ainsi que des représentants de l'AEE, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Institut inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI), du Centre international d'information scientifique et technique, du Centre régional pour l'environnement de la Russie, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. Les documents sont disponibles sur le Web, à l'adresse: http://www.unece.org/env/europe/monitoring/TandG_en.html.

15. Les représentants des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ont estimé que, lors de la mise à jour du catalogue électronique, il convenait de privilégier les références à des publications nationales plutôt que locales, notamment celles qui sont accessibles en ligne. Ils ont décidé de tenir à jour la base de données sur les réseaux et d'encourager la communication en ligne entre les responsables de ces réseaux. Ils ont souhaité une plus large utilisation des technologies Internet pour améliorer et mieux coordonner la communication d'informations par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale conformément aux engagements pris à l'échelle nationale et internationale.

16. Les participants à l'atelier ont examiné la situation actuelle en ce qui concerne l'application des technologies de télécommunication dans les ministères de l'environnement d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, notamment l'existence d'ordinateurs

personnels et de réseaux Intranet, l'accès au courrier électronique et à l'Internet et la création de sites officiels relatifs à l'environnement, facteurs susceptibles de faciliter et de promouvoir la communication de données sur l'environnement. Les résultats de l'évaluation des sites officiels sont présentés ci-dessous dans l'annexe II.

17. L'atelier a conclu que des ordinateurs de conception dépassée et des connexions Internet lentes et onéreuses étaient les principales difficultés auxquelles se heurtaient les ministères de l'environnement de ces pays. Certains d'entre eux ne disposaient pas de réseaux locaux. Les mieux équipés étaient le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine, les plus attardés étant sans doute l'Arménie, la Géorgie, le Tadjikistan et le Turkménistan. La plupart disposent du matériel et du personnel qualifié qui sont nécessaires pour mettre en place ou améliorer leurs réseaux électroniques de communication de données sur l'environnement.

18. L'atelier a aussi passé en revue la situation dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale en ce qui concernait la publication de rapports nationaux sur l'état de l'environnement et d'autres publications périodiques. Les résultats sont résumés dans l'annexe III.

19. Les participants ont été d'avis que les pays de l'EOCAC devaient installer un système électronique de notification de données environnementales (EcoReporting) sur le site Web du Groupe de travail. Ce système serait analogue au système ReportNet de l'AEE, mais présenterait, par rapport à celui-ci, les différences suivantes:

- a) Il serait bilingue (anglais/russe) et non monolingue (anglais seulement);
- b) Il ne couvrirait pas la communication de données au titre des directives environnementales de l'Union européenne à l'Office statistique des communautés européennes (Eurostat) et au titre des programmes et projets de l'AEE, cette notification ne concernant pas les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale;
- c) Outre les données à communiquer au titre des obligations internationales, le système porterait sur les notifications exigées par les législations nationales.

20. Les participants à l'atelier ont décidé que le système de communication de données EcoReporting couvrirait les 15 domaines suivants: état et protection de l'environnement; pollution de l'environnement; atmosphère; changements climatiques; diversité biologique; ressources forestières; pêches; terres et sols; eau; environnement marin; déchets; hygiène du milieu; situations d'urgence; statistiques de l'environnement; et développement durable. Les outils de notification nationaux seraient les publications (périodiques ou occasionnelles) telles que les rapports sur l'état de l'environnement, les recueils, bulletins, programmes et programmes d'action concernant l'environnement et les études sur leur mise en œuvre. Les outils internationaux couvriraient d'abord 30 instruments juridiques multilatéraux, organisations et programmes concernant l'environnement.

III. Bilan du système EcoReporting et travaux à venir

21. Le système EcoReporting a démarré début 2005 (<http://unece.unog.ch/enhs/EcoReport/>). À la mi-mars 2005, la base de données référençait 54 publications nationales et 106 communications de pays à des instances internationales. Le secrétariat a constitué ce premier fonds en naviguant sur le Web. Il est prévu que les administrateurs nationaux des pays de

l'EOCAC s'approprient désormais la base de données et commencent à introduire de nouveaux fichiers dans chacune des parties du système EcoReporting.

22. La partie consacrée aux rapports nationaux comprend essentiellement des rapports sur l'état de l'environnement. La plupart des autres références se rapportent à des rapports relatifs à la santé et à l'environnement, aux stratégies et programmes d'action destinés à préserver la diversité biologique, et à des bulletins statistiques sur l'environnement. Si l'on compare ces documents à la liste des périodiques officiels figurant à l'annexe III, on peut s'attendre à ce que les entrées qui seront versées sous peu par les administrateurs nationaux proviendront essentiellement des pays possédant le plus grand nombre de périodiques, à savoir le Bélarus, la Fédération de Russie, l'Ouzbékistan et l'Ukraine. Si nécessaire, des administrateurs nationaux supplémentaires seront nommés pour faciliter le processus de saisie. Cela concerne notamment la Fédération de Russie où, outre les publications du Ministère des ressources naturelles, le Service fédéral d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement publie 10 annuaires relatifs à des questions environnementales, mais où seul l'un de ces annuaires (sur la radioactivité) est placé sur l'Internet.

23. La partie internationale du système EcoReporting comporte des liens vers les rapports des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale aux organes directeurs des conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique, la désertification et les déchets dangereux, et à la Commission du développement durable des Nations Unies. En outre, le secrétariat crée actuellement des liens vers les bases de données de la CEE sur la pollution atmosphérique, la participation du public et la sylviculture, ainsi que vers les rapports nationaux sur la sylviculture de la FAO et les rapports nationaux soumis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces derniers seront enregistrés dans la section consacrée au développement durable. Dans le cadre des efforts qu'ils auront à fournir, les administrateurs nationaux devront tout d'abord s'attacher aux rapports de pays soumis aux organes directeurs des conventions relatives à la couche d'ozone et à l'environnement marin et aux réponses des pays au questionnaire de 2004 concernant les statistiques de l'environnement de la Division de statistique des Nations Unies et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

24. À l'avenir, le système EcoReporting pourra peut-être permettre la notification en ligne d'un ensemble défini d'indicateurs environnementaux tiré des indicateurs clefs pour la région de l'EOCAC. Il suffirait pour commencer d'une cinquantaine d'indicateurs, notamment ceux que les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale considèrent comme une priorité à la fois nationale et internationale, ceux qui peuvent être facilement compris du public, ceux qui font l'objet de directives internationales et ceux pour lesquels il existe des séries chronologiques de données. L'utilisation dans l'*Évaluation de Kiev*, l'intégration dans la liste des indicateurs de développement durable de la Commission du développement durable des Nations Unies ou l'inscription sur la liste des indicateurs clefs de l'AEE seraient un critère supplémentaire de sélection. Si le Groupe de travail décidait d'entamer l'élaboration d'un troisième socle (d'indicateurs) pour le système EcoReporting, il devrait sans doute tenir compte de l'expérience pratique des pays de l'EOCAC en matière de notification en ligne selon des indicateurs précis.

Annexe I

EXEMPLES DE SITUATIONS DE PAYS EN CE QUI CONCERNE L'ÉTABLISSEMENT DE RÉSEAUX ET LA GESTION ET LA COMMUNICATION DE DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT AU NIVEAU DES SOUS-RÉGIONS DE L'EOCAC

Azerbaïdjan

1. L'Azerbaïdjan ne possède pas de réseau électronique local ou centralisé pour la transmission des données de surveillance. En raison de l'absence de toute coordination méthodologique, les résultats obtenus par les réseaux de surveillance gérés par le Département national de la surveillance de l'environnement du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles, les comités régionaux de l'environnement, le Département national d'hydrométéorologie, et l'Inspection de la santé et de l'épidémiologie du Ministère de la santé sont souvent incomparables et hétéroclites. Ces institutions ne procèdent à pratiquement aucun échange de données.
2. Le Ministère de l'écologie et des ressources naturelles publie cinq bulletins périodiques exposant les résultats de la surveillance. Quatre d'entre eux, consacrés aux conditions hydrométéorologiques, à l'état de l'environnement, à la pollution de la mer Caspienne et aux mesures sismiques et géodynamiques, sont publiés quotidiennement. L'autre bulletin, mensuel, fournit des renseignements concernant notamment les conditions hydrométéorologiques, les résultats de la surveillance de la pollution de la mer Caspienne et les activités du Ministère. De temps à autre, le Ministère publie des bulletins portant spécifiquement sur un milieu ou un thème donné. Malheureusement, hormis l'annuaire statistique de l'environnement, l'Azerbaïdjan ne publie aucun ouvrage complet sur l'environnement de façon régulière.
3. Le Ministère de l'écologie et des ressources naturelles a mis en place une base de données nationale d'archives et d'informations sur la protection de l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles. Cette base renferme des données et des renseignements sur l'environnement, l'hydrométéorologie, la sylviculture et la géologie. Les renseignements sur l'environnement portent principalement sur la pollution atmosphérique, l'état des eaux superficielles et souterraines, la mer Caspienne, la dégradation des sols, l'état des réserves naturelles et de la diversité biologique, les dégradations de l'environnement causées par l'activité économique et les redevances et amendes payées par les pollueurs. Les bases de données hydrométéorologiques et géologiques, les bulletins de surveillance de l'environnement et les rapports mensuels et annuels des principaux départements et services du Ministère constituent le gros de la base. Les comités régionaux de l'environnement, le Comité national de l'amélioration de la gestion des eaux et la Compagnie pétrolière nationale y versent également leurs rapports.
4. Le Centre électronique d'informations sur l'environnement, composante institutionnelle intervenant dans la gestion de la base de données, travaille à la mise au point du site Web du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles. Les renseignements proposés sont essentiellement affichés en langue nationale mais la version anglaise du site se développe peu à peu. Le site est mis à jour régulièrement et le bulletin sur l'état de l'environnement y est affiché quotidiennement.

Bélarus

5. Le Centre de recherche scientifique en écologie du Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement dépouille, stocke et publie les données et informations de surveillance que lui transmettent les institutions de surveillance et d'information du Système national de surveillance de l'environnement. Ce dernier publie ses données et ses informations:

- Tous les trimestres: dans un bulletin d'information sur les dépassements, par les entreprises, des limites fixées en matière d'émission et de rejet de polluants dans l'environnement;
- Tous les ans: dans la revue intitulée *Système national de surveillance de l'environnement: résultats d'observation*, dans l'annuaire relatif à la qualité des eaux de surface, dans l'annuaire relatif à la qualité des eaux de surface mesurée au moyen de paramètres hydrobiologiques, dans l'annuaire relatif à l'état de pollution de l'air dans les villes et les centres industriels, et dans le cadastre des domaines;
- Tous les cinq ans: dans la revue *Terre de Bélarus*.

Depuis 2004, les résultats du Système national de surveillance de l'environnement sont disponibles sur l'Internet (<http://ecoinfoby.net/>).

6. Le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement et l'Académie nationale des sciences publient conjointement tous les quatre ans un rapport national sur l'état de l'environnement. Le Ministère publie également un bulletin sur la situation environnementale au Bélarus, un ouvrage de référence et de statistique sur l'état et la protection de l'environnement, et un bulletin sur les ressources naturelles. De nombreux ouvrages de référence et de statistique sont disponibles sur les sites de la présidence (<http://www.president.gov.by/Minpriroda/rus/publ/nd2000/index.htm>) et du Ministère (<http://www.minpriroda.by>).

7. Le Ministère de la santé publie chaque année son Rapport national sur la situation sanitaire et épidémiologique; un recueil des travaux réalisés sur les principaux indicateurs de la santé publique, les activités des services sanitaires et épidémiologiques et l'état de l'environnement; et les travaux menés dans le cadre du Registre des eaux. Les données sont disponibles sur le site Web www.rcheph.by. Le Ministère de la statistique et de l'analyse publie un bulletin statistique annuel sur l'environnement. Ces publications sont distribuées aux pouvoirs publics et aux bibliothèques.

8. Conformément à la législation sur les registres des ressources naturelles, les organismes publics sont chargés de rassembler les informations sur l'état et l'utilisation des sols, des minéraux, des tourbières, des eaux, de l'air, des forêts, des plantes, des animaux et des déchets ainsi que sur le climat. Les données de surveillance issues des activités du Système national de surveillance de l'environnement constituent la base de ces registres, qui correspondent à des bases de données décentralisées gérées par des organisations dépendant d'organismes publics. Il n'existe pas de protocole de mise en commun des données pour les données ne provenant pas du Système national de surveillance de l'environnement. La collecte des données s'effectue sous

différentes formes (sur papier ou sous forme électronique) et selon une périodicité et des règles d'accessibilité aux utilisateurs, notamment le public, différentes.

9. Le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement s'est récemment doté d'un serveur pour constituer un réseau informatique et permettre au personnel d'accéder à des bases de données juridiques, entre autres à l'Internet et au courrier électronique. La plupart des fonctionnaires du Ministère utilisent une seule et même adresse électronique. Tous les organismes nationaux, régionaux et locaux subordonnés (notamment 121 inspections locales) ont accès au courrier électronique.

Tadjikistan

10. Pratiquement toutes les données d'observation de l'environnement du pays sont traitées manuellement; seule une petite partie l'est électroniquement, ce qui retarde considérablement la publication des annuaires météorologique et hydrologique. Le dernier annuaire hydrologique a été publié en 1991. Les comités régionaux de l'environnement ne disposent pas de base de données informatique sur l'environnement. Les données sont saisies à la main sur des formulaires types. Par conséquent, il faut plusieurs semaines pour que les données et les renseignements parviennent au Comité national de la protection de l'environnement et de la sylviculture, sans compter le temps qu'il faut ensuite pour les traiter.

11. Le Comité national de la protection de l'environnement et de la sylviculture ne dispose que de quelques connexions à l'Internet et à la messagerie électronique. Les services Internet coûtent cher au Tadjikistan et, en raison de la mauvaise qualité des lignes téléphoniques et des fournisseurs de services, les connexions sont difficiles: les interruptions sont fréquentes et les vitesses de transmission sont souvent inférieures à 100 bytes par seconde pendant les heures de bureau. Les services de téléphonie mobile coûtent également cher. Toutes ces difficultés entravent la communication et le traitement des données par les organismes du Comité national chargés de la surveillance et de l'information.

12. Le pays ne dispose pas d'une base de données environnementales unifiée ou coordonnée. Quelques rares organisations qui réalisent des travaux de surveillance de l'environnement mettent en commun leurs données et leurs informations ou publient les résultats de leurs observations. Parfois, les informations ne peuvent être obtenues que par contacts personnels. Il est quelquefois nécessaire de payer ces informations ou d'être en la possession d'une lettre du ministère compétent expliquant les raisons de la requête. Les sommes réclamées par certaines agences, qui dépassent les simples coûts de production, sont souvent tellement élevées que ni un particulier ni une organisation ne peuvent les acquitter.

13. En vertu de la loi, le Comité national de la protection de l'environnement et de la sylviculture, en association avec d'autres organismes gouvernementaux, devrait créer un système national d'information qui renfermerait des données sur l'état de l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles ainsi que des systèmes d'information sur chacune de ces dernières. À ce jour, rien n'a encore été entrepris en ce sens.

14. Le Service d'hydrométéorologie produit quotidiennement (les jours ouvrables) un bulletin de renseignements sur l'hydrométéorologie et la pollution atmosphérique. Aucun rapport sur

l'état de l'environnement n'a été publié depuis l'an 2000. Le Comité national de la statistique a publié un recueil de statistiques sur l'environnement en 2002 et 2004.

Sources:

- *Étude de performance environnementale de l'Azerbaïdjan* (en anglais seulement), ONU, New York et Genève, 2004;
- *Étude de performance environnementale du Bélarus* (en anglais seulement), ONU, New York et Genève, à paraître;
- *Étude de performance environnementale du Tadjikistan* (en anglais seulement), ONU, New York et Genève, à paraître.

Annexe II

SITES WEB OFFICIELS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS D'EUROPE ORIENTALE, DU CAUCASE ET D'ASIE CENTRALE

Pays	Site Web	Langue			Accès aux rapports nationaux sur l'environnement	Références aux obligations internationales
		nationale	russe	anglaise		
Azerbaïdjan	http://www.eco.gov.az/	+		+		
Arménie	http://www.mnpiac.am/	+	+	+	+	+
Bélarus	http://www.president.gov.by/Minpriroda http://www.minpriroda.by/		+	+	+	+
Géorgie	http://www.parliament.ge/SOEGEO/english/institut/moe/moe.htm ¹	+		+	+	
Kazakhstan	http://www.nature.kz		+		+	+
Kirghizistan	http://www.ecomon.kg/		+		+	+
République de Moldova	http://www.moldova.md/	+	+			+
Fédération de Russie	http://www.mnr.gov.ru/	+	+		+	+ ²
Tadjikistan	http://www.mop.tojikiston.com/ ³		+			
Turkménistan	-					
Ouzbékistan	http://www.uznature.uz	+	+	+	+	
Ukraine	http://www.menr.gov.ua	+		+	+ ⁴	+

¹ N'a pas été actualisé depuis 1996.

² Sur l'ancienne version du site http://www.mnr.gov.ru/old_site/.

³ N'a pas été actualisé depuis 2001.

⁴ N'a pas été actualisé depuis 2002.

Annexe III
**PÉRIODIQUES OFFICIELS (RAPPORTS D'ÉTAT OU RAPPORTS NATIONAUX, RECUEILS
ET BULLETINS) RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS D'EUROPE
ORIENTALE, DU CAUCASE ET D'ASIE CENTRALE**

	Arménie	Azerbaïdjan	Bélarus	Géorgie	Kazakhstan	Kirghizistan	République de Moldova	Fédération de Russie	Tadjikistan	Turkménistan	Ukraine	Ouzbékistan
État et protection de l'environnement	Publication occasionnelle ²		Tous les 4 ans ³	Tous les ans	Publication occasionnelle ⁴	Publication occasionnelle	Tous les ans	Tous les ans	Publication occasionnelle ⁵	Publication occasionnelle ⁶	Tous les 2 ans	Tous les 2 ans
Pollution de l'environnement			Tous les 4 ans					Tous les ans ⁷				Tous les ans
Atmosphère	Tous les mois		Tous les ans ⁸					Tous les ans ⁸		Tous les 2 ans		Tous les ans
Diversité biologique	Publication occasionnelle ⁹	Publication occasionnelle			Publication occasionnelle ¹⁰			Publication occasionnelle	Publication occasionnelle ¹¹	Publication occasionnelle ¹²	Publication occasionnelle ¹³	Tous les 2 ans
Ressources forestières			Tous les ans ¹⁴					Tous les ans		Tous les ans		
Pêche			-					Publication occasionnelle		-		
Terres et sols			Tous les ans ¹⁵					Publication occasionnelle ¹⁶		Tous les ans		Tous les ans ¹⁷
Eau	Tous les mois		Tous les ans		Publication occasionnelle			Tous les ans ¹⁸		Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans
Hygiène du milieu ¹⁹			Tous les ans			Tous les mois	Tous les ans	Tous les 2 ans		Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans
Situation d'urgence			Tous les ans ²⁰				Tous les ans	Publication occasionnelle ²¹		Tous les ans		Publication occasionnelle
Statistiques de l'environnement	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans		Publication occasionnelle	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans ²²	Tous les ans	Tous les ans
Divers			Tous les ans ²³					Publication occasionnelle ²⁴				

¹ Dans certains pays, ces rapports traitent de la majeure partie, voire de la totalité, des thèmes énumérés ci-dessous ainsi que des changements climatiques, des déchets et du développement durable, sur lesquels aucun périodique indépendant n'est publié.

² En 1994 et 2003.

³ En outre, le bulletin *State of the natural environment: Environmental bulletin* est publié tous les ans.

⁴ La dernière remonte à 2000, la suivante devait paraître en 2004.

⁵ La dernière remonte à 1999.

⁶ Publié une fois en 1999.

⁷ En outre, les résultats de la surveillance des pesticides dans les objets naturels sont publiés tous les ans.

⁸ Pollution atmosphérique dans les villes et les centres industriels. En outre, la Fédération de Russie publie tous les ans un annuaire des émissions de substances polluantes dans les villes et les régions.

⁹ Publié une fois en 1999.

¹⁰ Publié une fois en 2002.

¹¹ Publié une fois en 2003.

¹² Publié une fois en 2002. Des informations sur les réserves naturelles sont publiées tous les ans.

¹³ Publié deux fois en tant que publication à part entière.

¹⁴ Registre national des forêts.

¹⁵ Cadastre d'État.

¹⁶ Publié une fois en 2002. En outre, un rapport sur la pollution des sols par des substances toxiques d'origine industrielle est publié tous les ans.

¹⁷ Pollution des sols.

¹⁸ Rapport d'État sur l'état et l'utilisation des ressources en eaux. En outre, des rapports sont publiés tous les ans sur: a) l'état des écosystèmes d'eaux de surface mesuré à l'aide d'indicateurs hydrobiologiques; b) la qualité des eaux de surface mesurée à l'aide d'indicateurs hydrochimiques; c) la qualité des eaux marines mesurée à l'aide d'indicateurs hydrochimiques; et d) l'état de l'environnement des mers et de certaines zones des océans de la planète.

¹⁹ Rapport sur la situation sanitaire et épidémiologique.

²⁰ Rapport national sur les *Conséquences de la catastrophe de Tchernobyl*.

²¹ Publié une fois en 2000. Un rapport sur la radioactivité du territoire de la Fédération de Russie et des États limitrophes est publié tous les ans.

²² Dans le cadre de l'*Annuaire statistique*.

²³ *Système national de surveillance de l'environnement: Résultats*.

²⁴ Un rapport d'État sur l'état et l'utilisation des ressources minérales a été publié en 2002.
